



Encore 1 mois pour participer à l'appel à projet 'Egalité des chances' !

A l'instigation de **Mohamed Ouriaghli (PS)**, Echevin de l'Egalité des chances, la Ville de Bruxelles soutient des initiatives menées par les associations locales dans le domaine de l'égalité des chances en lançant son appel à projet annuel. Le subside « Egalité des Chances » de maximum 2000€ peut être obtenu par les associations bruxelloises qui en font la demande. Les dossiers doivent être introduits pour le 15 mars au plus tard et doivent concerner des activités informatives et éducatives qui s'adressent à la population, aux écoles, aux centres culturels ou aux bibliothèques de la Ville de Bruxelles.

Bruxelles, le 15 février 2017

Pour être soutenues, les initiatives en matière d'égalité des chances doivent être des activités informatives et éducatives qui s'adressent à la population, aux écoles, aux centres culturels, aux bibliothèques de la Ville de Bruxelles. Par "égalité des chances", il convient d'entendre les actions visant:

- l'égalité entre les femmes et les hommes
- la diversité au sein de la société et l'interculturalité
- l'accueil et l'intégration des primo-arrivants
- l'égalité entre les personnes de diverses orientations sexuelles
- la gestion autonome et à l'indépendance de chacun, y compris pour les personnes à mobilité réduite, ayant un handicap ou souffrant de déficiences intellectuelles
- la lutte contre la pauvreté

Mohamed Ouriaghli (PS), Echevin de l'Egalité des chance précise : *« Il reste 1 mois pour entrer son dossier et obtenir jusque 2000 €. Cela vaut la peine, l'année passée, plus de 55 projets ont été soutenus et plus de 70000 € alloués. Les associations qui travaillent au quotidien pour améliorer l'égalité des chances font un travail fondamental. Avec ce subside, nous souhaitons leur donner un coup de main ».*

Où trouver le formulaire de subsides ?

Le formulaire de subsides de l'égalité des chances et le règlement peuvent être obtenus sur le site de la Ville de Bruxelles : <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm?id=5180>

Comment introduire son dossier ?

Attention, les dossiers ne peuvent être introduits via la messagerie électronique, seulement par voie postale. Chaque formulaire de demande doit être renvoyé en 2 exemplaires pour le **15 mars 2017** au plus tard à (un exemplaire par adresse de contact):

- Cabinet de l'Egalité des Chances
Immeuble Continental
Boulevard Jacquain 1 (6e étage)
1000 Bruxelles
- Département Organisation - Cellule Egalité des Chances
Boulevard Anspach 6
1000 Bruxelles

Remarque: le subside accordé est plafonné à un montant de 2.000 euros par activité ou projet.

Responsable de l'organisation

Cellule Egalité des Chances
Rue de la Chaufferette 5 - Courrier uniquement: boulevard Anspach 6
1000 Bruxelles
Tél : 02 279 21 50
egalitedeschances@brucity.be
<https://www.facebook.com/egalite.deschances.52>

Cabinet de l'Echevin Ouriaghli Cedric Limani 02/2794135 – 0470/514600 cedric.limani@brucity.be
